

Scandale de la Salle Pleyel : cette affaire est loin d'être terminée !

Nous avons parlé le 28 novembre du scandale de la Salle Pleyel : son propriétaire, la Cité de la musique, veut lui interdire de jouer de la musique classique ! Il s'agit en effet de ne pas concurrencer la Philharmonie de Paris, qui ouvre en janvier prochain. Un argument pour le moins fallacieux. Dans son combat juridique avec l'ancien propriétaire, une étape judiciaire importante se jouait le 16 décembre.

L'ancien propriétaire, Carla Maria Tarditi, avait obtenu la suspension de la concession, qui en était donc au point mort. La Cité de la musique avait fait appel de cette décision et, mardi 16 décembre, la Cour d'appel de Paris a infirmé le jugement du Tribunal de commerce. L'appel d'offre va donc reprendre son chemin, et quatre candidats restent en lice : Marc Ladreit de Lacharrière (Fimalac), Jean-Marc Dumontet, Pascal Nègre (Universal Music) et Steven Hearn (Morgane). Comme elle l'explique sur son blog, Carla Maria Tarditi a décidé de se pourvoir en cassation. De toute façon, quelle qu'ait été la décision de la Cour d'appel, cette affaire serait allée en cassation, le dossier sera donc jugé sur le fond et c'est la meilleure solution. La vente elle-même est contestée, cette affaire est loin d'être terminée ! Quoi qu'il en soit, l'interdiction de jouer de la musique classique à Pleyel continue de mobiliser, si l'on en juge par une pétition qui dépasse 8000 signatures ou la tribune de l'historien Franck Ferrand pour défendre l'identité de cette salle. Le vainqueur de l'appel d'offre devrait être désigné dans les semaines qui viennent, mais les incertitudes juridiques qui pèsent sur l'avenir de la salle risquent d'en décourager plus d'un.